



**Comité de Soutien et de Promotion
du Jardin d'Aventure des Halles**

<http://jardindaventure.free.fr>

jardindaventure@neuf.fr

49 rue St Denis 75001 - Paris 01 42 21 99 32

Monsieur CONTASSOT

Adjoint au Mairie de Paris

9 Place de l'Hôtel de ville

75004 Paris

Paris, le 16 octobre 2007

Par mail + simple

Objet : REMISE AUX NORMES DU JARDIN LALANNE

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez une réunion a été organisée dans le jardin Lalanne le 13 octobre 2007 à l'initiative de Monsieur le Maire du 1^{er} arrondissement, en présence de Thierry Philipp, de Sophie Godard, des responsables et animateurs du jardin, des élus et de membres des conseils de quartier des Halles et de Montorgueil. A l'issue de la réunion, le Maire du 2^{ème}, qui était présent sur le vide-grenier organisé dans le jardin des Halles, a accepté de visiter à son tour avec nous le jardin Lalanne, et M. Philipp et Mme Godard ont bien voulu consacrer encore quelques minutes à cette deuxième visite.

Nous avons fait le point avec les uns et les autres sur ce qui avait été réalisé pendant les neuf mois de fermeture et surtout sur ce qu'il reste à faire.

L'un des apports de cette réunion a été de faire le point sur le calendrier des mois et années à venir.

Sachant que

- nous avons obtenu la garantie de la continuité d'usage entre le jardin d'aventure actuel et l'éventuel futur jardin d'aventure ;
 - que la réalisation de ce futur jardin ne pourra pas, en raison des diverses procédures nécessaires, être lancée avant 2010 ou 2011, et que sa réalisation durera environ un an ;
 - que le futur jardin d'aventure potentiel ne sera donc pas livré avant 2012,
- il nous paraît inenvisageable que l'actuel jardin reste partiellement fermé pendant 5 ans, ce qui constituerait une perte d'usage très importante pour les enfants et ne saurait être compensé par les deux jeux très classiques prévus dans les autres espaces du jardin des Halles.

Nous restons donc sur le principe – qui avait d'ailleurs été acquis au mois de novembre dernier – d'une réouverture la plus rapide possible de l'ensemble du jardin d'aventure, quel que soit son devenir final dans cinq ans.

Enfin il nous semble important de rappeler :

- que le jardin n'a pas été correctement entretenu au cours des dernières années et que cela a eu un impact sur son état qu'il ne faut pas confondre avec les problèmes, différents, de non respect des normes applicables,
- que désormais il doit y avoir entretien régulier des jeux et ce, quel que soit l'avenir du jardin : il n'est pas question de le laisser se détériorer et mal vieillir sous prétexte qu'il est envisagé de le détruire dans 5 ans.

Je vous prie maintenant de trouver ci-après nos réflexions et propositions :

1/ Concernant le Monde antique

Il a toujours été indiqué que le Monde antique ne pouvait pas être remis aux normes.

Cela constitue néanmoins un espace de taille importante qu'il est impossible de laisser inutilisé pendant plusieurs années compte tenu de la taille réduite du jardin des Halles et notamment de la rareté des espaces de jeu dans le quartier.

Au vu des explications techniques qui nous ont été données, nous proposons de retirer les blocs de bétons et, pour rester dans la thématique des ruines romaines, de construire un amphithéâtre de quelques gradins en arc de cercle, en reconstituant éventuellement un décor de colonnes. Des plantes pourraient être ajoutées (par exemple du côté des grilles de ventilation) pour rendre l'espace un peu moins minéral.

Cet espace pourrait être utilisé notamment pour

- le lancement des jeux collectifs par les animateurs,
- les explications à donner aux groupes de scolaires qui seront susceptibles de venir compte tenu de la création de la mare pédagogique.

Il s'agirait donc d'une rénovation :

- à peu de frais,
- qui ne porterait que partiellement atteinte au droit moral de l'auteur dès lors que l'esprit « ruines antiques » du lieu serait préservé ; l'accord de Madame Lalanne pourrait donc être plus facilement obtenu (nous sommes à votre disposition pour prendre contact avec elle si besoin),
- qui pourrait être réalisée sans concours et rapidement (cet hiver par exemple) sans avoir à fermer le reste du jardin,
- qui répondrait à un besoin exprimé par les animateurs interrogés lors de la réunion.

2/ Concernant le labyrinthe en bordure du Monde antique

Après vérification auprès des services du LNE, cet espace constitue bien un aménagement et pas une aire de jeux et relève donc de l'article L.221-1 du code de la consommation.

Aux termes de cet article, « *les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.* »

Dans ces conditions, cet espace n'est pas soumis aux normes sur les hauteurs de chute ou autre et il pourrait être ré-ouvert en l'état.

Nous demandons donc la réouverture du labyrinthe attenant au monde antique.

3/ Concernant la mare pédagogique

La création d'une mare pédagogique autour de l'île, à laquelle il ne sera pas possible d'accéder mais qui sera végétalisée, est intéressante. Elle permettra d'ajouter à la dimension « loisirs » du jardin une dimension éducative.

Nous suggérons, pour valoriser ce nouvel équipement, que la salle située sous le volcan soit équipée d'un peu de matériel pédagogique (microscopes), pour permettre aux enfants de réaliser des observations sur la faune et la flore du jardin et de la mare pédagogique. Les animateurs présents pourraient recevoir si nécessaire une formation pour être capables d'effectuer ce type de présentation. De cette façon, la fréquentation du jardin pendant la journée pourrait être renforcée par des visites de groupes scolaires à vocation pédagogique en plus de ceux qui viennent déjà.

Nous avons compris qu'un accès depuis la plate-forme centrale devait être aménagé pour avoir un autre point de vue sur l'île mystérieuse.

La roue à aubes devrait être remise en service dès que l'axe sera livré, et la grillette de protection remplacée. Apparemment, celle qui avait été livrée est trop petite et n'empêchait pas les enfants de toucher la roue à aubes. Monsieur Philipp nous a confirmé que la roue à aube ne gênerait en rien la faune et la flore de la mare.

Rien n'empêche donc l'installation de la mare pédagogique et nous attendons avec impatience sa mise en service rapide.

4/ Concernant l'accès au labyrinthe, à la mare écologique et au sentier orbital

Lors de la réunion, Monsieur Philipp a indiqué que l'accès à la mare (et donc au labyrinthe et à une partie du sentier orbital) devait se faire uniquement en présence des animateurs.

C'est inacceptable. Pourquoi neutraliser cet espace alors que rien ne l'oblige sur le plan de la sécurité ? Des grillettes ont en effet été commandées pour sécuriser les endroits jugés dangereux car présentant des risques de chute.

Nous demandons que l'accès à la mare, au labyrinthe et au chemin orbital (après sécurisation) soit libre.

5/ Concernant le monde volcanique

Il nous a été expliqué que la couverture de la piscine à balles était gravement abîmée et fuyait par endroit. Il ne s'agit pas ici d'un problème de sécurité mais bien d'entretien.

En effet, les différents petits problèmes de sécurité qui avait été signalés étaient faciles à résoudre.

Nous suggérons que la couverture de la piscine à balle soit refaite à neuf, en tenant compte des normes de sécurité, et avec un décor qui puisse s'intégrer à la thématique du monde volcanique.

Nous avons essayé de trouver des solutions pour sécuriser le toboggan et en avons discuté longuement avec Monsieur Philipp. En particulier, nous avons proposé une nouvelle solution pour l'arrivée du toboggan, et M. Philipp a jugé qu'elle méritait d'être étudiée. La mise aux normes du mur d'escalade ne semble pas poser de problème.

En revanche, certaines informations que nous avons obtenu du LNE sur le volcan sont contradictoires avec celles données par Monsieur Philipp (notamment concernant le chemin d'accès au volcan ou le recours à un toboggan tubulaire).

Nous demandons donc l'organisation rapide d'une réunion spécifique dans le jardin en présence d'un représentant du LNE et de Monsieur Philipp concernant le monde volcanique.

Enfin, je vous réitère ma demande de rendez-vous.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Laëtitia Mougenot

Pour le Comité de soutien et de promotion
du Jardin d'aventure des Halles

CC par mail:

Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrdt
Jacques BOUTAULT, Maire du 2^{ème} arrdt
Jean-Pierre CAFFET, Adjoint du Maire de Paris chargé de l'urbanisme
Claude PRALIAUD, Cabinet du Maire de Paris
Alain LE GARREC, Conseiller de Paris
Thierry PHILIPP, Parcs et jardins
Sophie GODARD, Parcs et jardins
Vanessa BOUILLET, Directrice du Jardin Lalanne
Stéphane LARIDON, Directeur du Jardin Lalanne
Thierry LE ROY, garant de la concertation sur le projet des Halles.